

## PROGRAMME DE FORMATION AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

Organisé dans le cadre de l'Initiative France-Banque mondiale pour la promotion des PPP dans les pays de la zone Franc

### OBJECTIFS

Les pays de la zone Franc connaissent depuis quelques années une croissance soutenue. Pour assurer le financement et la réalisation des infrastructures et services publics nécessaires à leur développement, ils ambitionnent un engagement significatif du secteur privé en recourant aux partenariats public-privé.

Le recours au PPP suppose les connaissances suffisantes permettant d'en apprécier l'opportunité au regard du contexte juridique, économique et financier local et régional.

Le programme de formation permet de renforcer les compétences des participants en matière d'identification, de préparation, de mise en œuvre et d'accompagnement des projets de PPP et plus particulièrement :

**Identifier** les origines, spécificités, avantages et inconvénients des PPP comme mode de contractualisation

**Comprendre** le cycle de vie d'un projet en PPP, de l'identification, à l'évaluation, la contractualisation et le suivi d'un projet

**Maîtriser** les techniques et outils d'analyse et d'évaluation juridiques et financiers des projets en PPP

**Échanger** sur les expériences et bonnes pratiques régionales et internationales

### FORMATIONS PROPOSÉES

#### Formation I : Introduction aux PPPs (5 jours)

- Cadre juridique et institutionnel des PPP (situations régionales et nationales, projet de directives)
- Principales caractéristiques des PPP (concessions et contrats de partenariat, financement, transfert de risque)
- Organisation de la personne publique (organisation de l'équipe projet, appui des structures expertes nationales et régionales, assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Importance et étapes de l'évaluation préalable (besoins, périmètre, comparaison économique, principe de *best value for money*, importance de l'analyse et de la répartition des risques)
- Étapes clefs de la passation des contrats en PPP (étapes, modalités, négociation, offres spontanées)
- Suivi de l'exécution des contrats (organisation, modifications, contrôle, résiliation)

#### Formation II : Conduite de projet en PPP (5 jours)

- Gestion de projet (organisation, assistance)
- Analyse socio-économique (identification d'un projet, critères de rentabilité socio-économique)
- Analyse préliminaire (analyse qualitative de faisabilité du projet en PPP)
- Évaluation préalable (étapes, besoin, périmètre et construction des scénarios, analyse de risques, modélisation financière)
- Contractualisation (organisation, documents du dossier de consultation, avis, stratégie de dialogue, procédures d'attribution, clauses contractuelles)
- Suivi et contrôle du contrat (aléas, contentieux)

#### Formation III : Financement des PPPs (5 jours)

- Principe du financement de projet (robustesse)
- Analyse de risques (identification, probabilité et modélisation, simulations de Monte-Carlo)
- Outils de financement et rôle des acteurs financiers (montages complexes, structures contractuelles, *due diligence*)
- Structuration financière (construction des scénarios, ratios de couverture, *value for money*)
- Rôle des garanties publiques
- Modélisation financière sous Excel (construction, hypothèses et résultats)
- Analyse des offres, négociation et *closing* financier

### PUBLIC

Cadres de ministères techniques et financiers, cadres d'Unités PPP, cadres de régulateurs  
Cadres de Collectivités locales concédantes et de services transversaux  
Juristes et analystes financiers impliqués dans le montage de PPP.

### PÉDAGOGIE

Modules structurés autour d'interventions d'experts issus des administrations et du secteur privé, de travaux de groupes et d'échanges entre participants.

Les activités feront une large part aux études de cas et à des processus interactifs de mise en situation.

### INITIATIVE FRANCE- BANQUE MONDIALE POUR LA PROMOTION DES PPP DANS LES PAYS DE LA ZONE FRANC

Annoncée par le Ministre de l'économie et des finances lors de la réunion des ministres de la zone Franc en octobre 2013 à Paris, l'Initiative comprend deux composantes principales et complémentaires :

- Appui à l'identification et à la maturation de projets prioritaires et immédiats, pour amorcer la constitution d'un flux de projets ;

- Appui à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel, aux niveaux national et régional, et renforcement des capacités des administrations.